

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Jason REGNIER et Mmes Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Hélène CÔME.

M. Didier BRILLANT donne pouvoir à Mme Laurence VAUVERT.

Mme Nadine GOHARD donne pouvoir à Mme Catherine LANEN

Mme Sandrine JOURNE donne pouvoir à Mme Hélène CÔME

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- la gratuité des transports scolaires des écoliers et une demande de subvention à Ile de France Mobilité

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ces 2 points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Gratuité des transports scolaires des écoliers (point ajouté)

Monsieur le maire explique qu'il convient de délibérer pour la gratuité des transports scolaires des enfants de Thiverval-Grignon, considérant le souhait de gratuité du conseil municipal pour ce service qui est de la compétence municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Demande de Subvention au STIF (IdF mobilité) (point ajouté)

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le STIF, syndicat compétent en matière de transport scolaire qui propose d'aider la commune à financer les travaux d'aménagement du nouveau point d'arrêt de Folleville et la sécurisation du circuit à Grignon (aménagements à faire Côte à Soulas, Rues des écoles et de la Gare et sécurisation d'une traversée piétonne de la RD119).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Délibération approuvant le rapport de la CLECT de la CCCY pour 2018

Par délibération n°18-004 en date du 14 février 2018, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification ; Pour la commune de Thiverval-Grignon, le montant de cette compensation s'élève à **653 586,78€** et est à inscrire dans le budget primitif en recettes de fonctionnement au chapitre 73211.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier

Monsieur le maire présente le Compte de Gestion 2017 et considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal, il propose d'adopter ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

6. Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le maire présente le Compte Administratif 2017 et quitte la salle,

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 934 697,77 €
Recettes :	4 901 458,28 €
Résultat 2016 :	108 048,59 €
Résultat 2017 :	74 809,10 €

Section d'investissement :

Dépenses :	3 277 198,91 €
Recettes :	4 260 551,90 €
Déficit 2016	404 339,56 €
Résultat 2017 :	579 013,43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, sous la présidence de Marie GARCIA, ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2017 arrêté aux chiffres ci-dessus

7. Approbation des taux d'imposition pour 2018

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter l'imposition et de maintenir le pourcentage des 3 taxes locales pour l'exercice 2018, comme suit :

Taxe d'Habitation :	3.99 %
Taxe Foncière Bâti :	2.90 %
Taxe Foncière non Bâti :	20.18 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2018.

8. Affectation du résultat 2017

Considérant le résultat reporté de 2016 de 108 048,59 €, considérant le résultat de clôture 2017 de 74 809,10 €, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat 2017, comme suit :

affectation au compte 002 : 74 809,10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat 2017.

9. Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le maire présente le Budget Primitif 2018 établi comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 332 578,10 €

Recettes : 1 332 578,10 €

Section d'investissement

Dépenses 2 834 298,43 €

Recettes 2 834 298,43 €

Il précise que 2018 est une année transitoire difficile car il faut engager les dépenses engendrées par l'arrivée des habitants de Folleville, sans pour autant percevoir les recettes fiscales attendues.

De plus, les recettes dues à la commune au titre de la dissolution du SIPTG (syndicat d'eau pour Thiverval-Grignon et Plaisir) ne sont toujours pas versées et grèvent les ressources de notre commune de plus de 170 000€.

Dans ce cadre, des dispositions ont dues être prises, à savoir notamment l'augmentation des tarifs de restauration scolaire et séniors, la tarification de l'étude du soir, la suppression de l'aide aux transports (carte IMAGINE'R) pour les collégiens et lycéens, la suppression de la sortie de printemps des séniors.

Madame Hélène CÔME s'en inquiète et dit que beaucoup de choses vont augmenter pour les familles.

Monsieur Laurent MEULENYSER demande pourquoi les réductions budgétaires n'ont pas été faites sur la fête du village qui lui semble être moins prioritaire que les différentes aides apportées aux familles par la commune.

Monsieur le maire précise que les services de la préfecture nous ont informés très tardivement de cette impossibilité d'inscrire les montants provenant du SIPTG en recettes dans le BP. Les engagements pour la fête avaient déjà été pris et il a fallu en urgence trouver d'autres lignes budgétaires en réduction de dépenses. L'aide aux transports en a été une parmi d'autres.

Il précise qu'il s'agit là d'une nécessité d'équilibre du budget, mais que tout sera fait pour revenir sur ce dossier précis dès que l'argent que l'on attend du SIPTG sera perçu et que l'on pourra prendre une Décision Modificative du budget.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. L. MEULENYSER), ADOPTENT le Budget Primitif 2018.

10. Vote de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS

Considérant le bon équilibre du Budget Primitif de la commune, Monsieur le maire propose l'attribution de subventions pour la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, comme suit :

Au CCAS : **10 808,06 €**

A la Caisse des Ecoles : **9 226,17 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11. Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire présente la répartition des subventions des associations pour 2018, établie comme suit :

ASCA	150 €
ASCL	1 000 €
AAM	2 500 €
SAPEUR POMPIERS	150 €
ANCIENS Combattants	2 000 €
ASPIA	1 000 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
TECHNI SPORTS 78	2 500 €
ENVIE D'AGIR	1 000 €
VOL à VOILE	11 500 €

Monsieur Jason REGNIER explique que les associations ont été reçues en mairie et que leurs projets ont été pris en compte.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDENT d'attribuer pour l'Exercice 2018, les subventions aux associations.

12. Revalorisation des tarifs de la restauration municipale

Considérant que la dernière augmentation date du 1^{er} septembre 2015, Monsieur le maire explique qu'il convient de revaloriser les tarifs de restauration pour l'ensemble des usagers du service public de proximité. Il rappelle qu'un nouveau marché public contracté par la communauté de communes pour 3 ans sera effectif à la rentrée de septembre 2018.

Les tarifs de restauration municipale, à compter du 1^{er} septembre 2018, comme suit :

1 enfant ou adulte ou sénior inscrit = 4,00 €,

2 enfants = 3,70 €,

3 enfants et ou revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition de l'année N-1 sera inférieur aux barèmes de la CNAV en vigueur= 3,40 €
soit 30cts € de plus par repas

Après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. L. MEULENYSER), le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs de restauration municipale.

13. Dénomination de la nouvelle « route de Folleville »

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour choisir, par délibération, le nom à donner à la route de sortie de Folleville, pour en faciliter son repérage.

Il propose de dénommer cette route permettant de sortir du programme de construction de Folleville, en continuité avec la rue de Folleville, intérieure au Parc : Route de Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

TOUR DE TABLE :

Madame Laurence VAUVERT rappelle que la réunion de préparation de la fête du village est prévue le 11 avril et que cette année, nous avons encore plus besoin de bénévoles.

Madame Hélène CÔME demande si une date a été fixée pour le « ramassage nature ».

Le 30 juin est la seule date disponible, mais il semble que ce ne soit pas opportun car à cette période de l'année, les herbes sont hautes, ce qui rend difficile voire impossible le ramassage de déchets.

Monsieur le maire rappelle que le Département a confirmé les dates du 25 avril à Grignon et 30 avril à Thiverval pour la mise en service du Très Haut Débit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33
Prochains conseils municipaux prévus les jeudi 31 mai et 21 juin 2018.